

# Mise en œuvre les nouvelles inscriptions de requins et de raies manta aux Annexes de la CITES

## Traçabilité des espèces marines CITES



La CITES régleme le commerce international de certaines espèces pour en assurer la légalité, la durabilité et la **traçabilité**.

Afin d'assurer la traçabilité, les Parties doivent enregistrer et suivre le commerce depuis le pays d'origine jusqu'au pays de destination, par l'émission de documents appropriés et par l'inclusion de tous les échanges commerciaux concernés dans les rapports annuels nationaux, qui sont ensuite inclus dans la base de données sur le commerce CITES.

Afin de répondre aux besoins prioritaires recensés – améliorer la disponibilité du matériel d'identification et établir des systèmes de traçabilité pour les spécimens et produits transformés – la CITES et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont rassemblé le matériel d'identification existant sur les requins et les raies, et ont créé une base de données en ligne sur le matériel d'identification, permettant de rechercher le matériel par zone géographique et couverture des espèces.

La CITES et la FAO ont également collaboré à la mise au point de iSharkFin, un logiciel permettant d'identifier les espèces de requins à partir d'une image de nageoire.

La CITES et la FAO ont produit conjointement des documents de présentation type afin d'améliorer la description de la traçabilité dans le contexte de la CITES, en particulier dans le secteur de la pêche.

- Présentation de traçabilité : <https://cites.org/sites/default/files/fra/shark/F-5-traceability-sharks.pptx>
- Base de données sur le matériel d'identification : <https://cites.org/prog/shark/resources.php>
- iSharkFin : <http://www.fao.org/ipoa-sharks/tools/software/isharkfin/fr/>



Deux études ont été commandées par la CITES sur les systèmes de traçabilité pour les requins :

- Étude des systèmes de traçabilité CITES conçus pour le commerce de produits transformés issus d'espèces inscrites à l'Annexe II
- Étude de la chaîne commerciale et des systèmes de traçabilité en place pour les autres espèces aquatiques faisant l'objet de commerce. Cette étude a été élargie à un projet pilote de traçabilité du commerce des requins au Costa Rica (cofinancé par l'Allemagne)

- Étude des systèmes de traçabilité : <https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/shark/docs/BodyofInf12.pdf>
- Étude de la chaîne commerciale et des systèmes de traçabilité : <https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/shark/docs/BodyofInf11.pdf>



## Résultats et enseignements tirés

- ✓ Privilégier la collecte de matériel d'identification existant tout en recensant les lacunes a permis d'éviter les doubles emplois
- ✓ Une vision plus claire s'est dégagée des possibilités et des problèmes de traçabilité des spécimens de requins et de raies inscrits à la CITES de différents types de produits
- ✓ Le projet pilote sur la traçabilité de toute la chaîne commerciale au Costa Rica a été couronné de succès
- ✓ La CITES a pu participer aux discussions sur la traçabilité du poisson et les systèmes de documentation de captures, organisées sous les auspices de la FAO

## À l'avenir ...

- Le matériel disponible pour l'identification des requins et des raies est abondant, mais des lacunes géographiques et taxonomiques subsistent
- Il reste à améliorer encore certains aspects pratiques de ce matériel - simplicité, convivialité, étanchéité (pour l'utilisation dans les ports ou à bord des navires de pêche), et traduction dans les langues locales
- À la CITES, le débat sur la traçabilité n'en est qu'à ses débuts. L'efficacité de la traçabilité des produits commercialisés de requins et de raies manta inscrits à la CITES passe par de nouvelles études et une collaboration accrue



© Heiner Lehr



© Heiner Lehr